Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Pôle Métropolitain Caen normandie Métropole

Numéro SIRET : **20005118300016**

POSTE COMPTABLE : **Trésorerie Caen Municipale**

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : **S.M.C.M. M14**

ANNEE 2017

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

Code INSEE	Pôle Métropolitain Caen normandie Métropole	BP
14118	S.M.C.M. M14	2017

I - INFORMATIONS GENERALES — I

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES — A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	789 835
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 *in fine*) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement	100,00	0,00
2	Produit exploitation domaine/Recettes réelles de fonctionnement	0,00	0,00
3	Transferts reçus/Recettes réelles de fonctionnement	100,00	0,00
4	Emprunts réalisés/Dépenses d'équipement brut	0,00	0,00
5	Encours de la dette	0,00	0,00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants de plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

I - INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I | B

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
  - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2016 après le vote du compte administratif 2016.

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE — A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 690 906,12	1 050 000,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	84 316,92	
REPORTS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 725 223,04
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	1 775 223,04	1 775 223,04

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	644 021,80	295 747,48
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	5 978,20	
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 354 252,52
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	650 000,00	650 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)	2 425 223,04	2 425 223,04

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).
(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES — A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	BP 2016 + DM (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	724 216,16	84 316,92	666 707,74	666 707,74	751 024,66
012	Charges de personnel et frais assimilés	559 150,00	0,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	277 500,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
Total des dépenses de gestion courante		1 560 866,16	84 316,92	1 566 707,74	1 566 707,74	1 651 024,66
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	50 000,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**1 705 866,16**	**84 316,92**	**1 591 707,74**	**1 591 707,74**	**1 676 024,66**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (*	*96 887,34*		*99 198,38*	*99 198,38*	*99 198,38*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***96 887,34***		***99 198,38***	***99 198,38***	***99 198,38***
TOTAL		1 802 753,50	84 316,92	1 690 906,12	1 690 906,12	1 775 223,04

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 775 223,04

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	BP 2016 + DM (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	2 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes di		0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	1 071 562,00	0,00	920 000,00	920 000,00	920 000,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 074 502,00	0,00	920 000,00	920 000,00	920 000,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**1 074 502,00**	**0,00**	**920 000,00**	**920 000,00**	**920 000,00**
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (*			*130 000,00*	*130 000,00*	*130 000,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				***130 000,00***	***130 000,00***	***130 000,00***
TOTAL		1 074 502,00	0,00	1 050 000,00	1 050 000,00	1 050 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	725 223,04

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 775 223,04

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	-30 801,62

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	BP 2016 + DM (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	280 668,20	3 410,40	484 021,80	484 021,80	487 432,20
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	26 944,00	2 567,80	30 000,00	30 000,00	32 567,80
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	307 612,20	5 978,20	514 021,80	514 021,80	520 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses réelles d'investissement	**307 612,20**	**5 978,20**	**514 021,80**	**514 021,80**	**520 000,00**
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*			*130 000,00*	*130 000,00*	*130 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			***130 000,00***	***130 000,00***	***130 000,00***
	TOTAL	307 612,20	5 978,20	644 021,80	644 021,80	650 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**650 000,00**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	BP 2016 + DM (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	187 849,10	187 849,10	187 849,10
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	187 849,10	187 849,10	187 849,10
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	8 700,00	8 700,00	8 700,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières		0,00	8 700,00	8 700,00	8 700,00
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (8)**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**196 549,10**	**196 549,10**	**196 549,10**
021	*Virement de la section de fonctionnement (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*	*96 887,34*		*99 198,38*	*99 198,38*	*99 198,38*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***96 887,34***		***99 198,38***	***99 198,38***	***99 198,38***
	TOTAL	96 887,34	0,00	295 747,48	295 747,48	295 747,48

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**354 252,52**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**650 000,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	**-30 801,62**

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	751 024,66		751 024,66
012	Charges de personnel et frais assimilés	650 000,00		650 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	250 000,00		250 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	99 198,38	99 198,38
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	25 000,00		25 000,00
023	*Virement à la section d'investissement*		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		**1 676 024,66**	**99 198,38**	**1 775 223,04**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**1 775 223,04**

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	130 000,00	130 000,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)		0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)		487 432,20	0,00	487 432,20
204	Subventions d'équipements versés		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)		32 567,80	0,00	32 567,80
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)		0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations		0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)		0,00	0,00	0,00
3...	Stocks		0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total			**520 000,00**	**130 000,00**	**650 000,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**650 000,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	920 000,00		920 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	130 000,00	130 000,00
Recettes de fonctionnement - Total		**920 000,00**	**130 000,00**	**1 050 000,00**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	725 223,04

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 775 223,04

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		8 700,00	0,00	8 700,00
13	Subventions d'investissement		187 849,10	0,00	187 849,10
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)		0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)		0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)		0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)		0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations		0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00
28	*Amortissements des immobilisations*			99 198,38	99 198,38
45..	Opérations pour compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00
3...	Stocks		0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*			0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00		0,00
Recettes d'investissement - Total			**196 549,10**	**99 198,38**	**295 747,48**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	354 252,52

\+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	650 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

III - VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	BP 2016 + DM (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	**Charges à caractère général**	**724 216,16**	**666 707,74**	**666 707,74**
60622	Carburants	1 500,00	1 500,00	1 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6064	Fournitures administratives	6 500,00	6 500,00	6 500,00
6068	Autres matières et fournitures	300,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	97 648,50	36 000,00	36 000,00
6132	Locations immobilières	18 300,00	28 000,00	28 000,00
6135	Locations mobilières	4 000,00	0,00	0,00
61551	Matériel roulant	800,00	2 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	8 500,00	15 500,00	15 500,00
6168	Autres primes d'assurance	11 000,00	18 000,00	18 000,00
617	Etudes et recherches	447 586,00	442 907,74	442 907,74
6182	Documentation générale et technique	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00	3 000,00	3 000,00
6185	Frais de colloques et séminaires	20 700,00	10 000,00	10 000,00
6188	Autres frais divers	100,00	100,00	100,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	700,00	700,00	700,00
6226	Honoraires	5 000,00	24 000,00	24 000,00
6228	Divers	5 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	3 000,00	3 000,00
6236	Catalogues et imprimés	13 681,66	4 500,00	4 500,00
6238	Divers	1 000,00	2 000,00	2 000,00
6247	Transports collectifs	1 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	5 000,00	1 500,00	1 500,00
6255	Frais de déménagement	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6256	Missions		1 500,00	1 500,00
6257	Réceptions	13 300,00	13 000,00	13 000,00
6261	Frais d'affranchissement		1 500,00	1 500,00
6262	Frais de télécommunications	2 000,00	3 000,00	3 000,00
6281	Concours divers (cotisations...)	1 100,00	5 000,00	5 000,00
62878	A d'autres organismes	38 000,00	34 000,00	34 000,00
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**559 150,00**	**650 000,00**	**650 000,00**
6218	Autre personnel extérieur	180 300,00	10 600,00	10 600,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	150,00	250,00	250,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	2 700,00	6 700,00	6 700,00
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	470,00	1 000,00	1 000,00
64111	Rémunération principale	90 000,00	84 000,00	84 000,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	800,00	1 200,00	1 200,00
64118	Autres indemnités	26 800,00	43 000,00	43 000,00
64131	Rémunérations	183 150,00	350 000,00	350 000,00
64138	Autres indemnités		3 900,00	3 900,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	38 000,00	77 000,00	77 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	28 000,00	38 000,00	38 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	4 020,00	13 500,00	13 500,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1 000,00	1 500,00	1 500,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	320,00	350,00	350,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	540,00	1 000,00	1 000,00
6488	Autres charges	2 900,00	18 000,00	18 000,00
014	**Atténuations de produits**		**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**277 500,00**	**250 000,00**	**250 000,00**
6532	Frais de mission	10 000,00	0,00	0,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	237 500,00	250 000,00	250 000,00
658	Charges diverses de la gestion courante	30 000,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		**1 560 866,16**	**1 566 707,74**	**1 566 707,74**
66	**Charges financières (b)**		**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

III - VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	BP 2016 + DM (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
67	Charges exceptionnelles (c)	95 000,00	0,00	0,00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	10 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	85 000,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	50 000,00	25 000,00	25 000,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	1 705 866,16	1 591 707,74	1 591 707,74
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)*	*96 887,34*	*99 198,38*	*99 198,38*
6811	*Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles*	*96 887,34*	*99 198,38*	*99 198,38*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	96 887,34	99 198,38	99 198,38
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctior*		*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	*96 887,34*	*99 198,38*	*99 198,38*
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 802 753,50	1 690 906,12	1 690 906,12

+

RESTES A REALISER 2016 (11)	84 316,92

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 775 223,04

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

III - VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES — A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	BP 2016 + DM (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	**Atténuations de charges**	**2 940,00**	**0,00**	**0,00**
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	2 940,00	0,00	0,00
70	**Produits des services, du domaine et ventes diverses**		**0,00**	**0,00**
73	**Impôts et taxes**		**0,00**	**0,00**
74	**Dotations, subventions et participations**	**1 071 562,00**	**920 000,00**	**920 000,00**
74718	Autres	189 112,00	95 000,00	95 000,00
7472	Régions	88 651,00	33 500,00	33 500,00
7473	Départements	52 728,00	20 000,00	20 000,00
74748	Autres communes	741 071,00	750 000,00	750 000,00
7478	Autres organismes		21 500,00	21 500,00
75	**Autres produits de gestion courante**		**0,00**	**0,00**
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		**1 074 502,00**	**920 000,00**	**920 000,00**
76	**Produits financiers (b)**		**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**		**0,00**	**0,00**
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		**1 074 502,00**	**920 000,00**	**920 000,00**
042	***Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)***		***130 000,00***	***130 000,00***
777	*Quote-part des subventions d'investissement transférées a*		*130 000,00*	*130 000,00*
043	***Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio***		***0,00***	***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			***130 000,00***	***130 000,00***
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**1 074 502,00**	**1 050 000,00**	**1 050 000,00**

\+

RESTES A REALISER 2016 (10)	**0,00**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**725 223,04**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**1 775 223,04**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

III - VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	BP 2016 + DM (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	**Stocks**		**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)**	**280 668,20**	**484 021,80**	**484 021,80**
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cad	278 168,20	436 021,80	436 021,80
2031	Frais d'études		48 000,00	48 000,00
2051	Concessions et droits similaires	2 500,00	0,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées (hors opérations)**		**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**26 944,00**	**30 000,00**	**30 000,00**
2181	Installations générales, agencements et aménagements div		20 000,00	20 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	4 669,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	22 275,00	10 000,00	10 000,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**		**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses d'équipement		**307 612,20**	**514 021,80**	**514 021,80**
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			**0,00**	**0,00**
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		**307 612,20**	**514 021,80**	**514 021,80**
040	***Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)***		***130 000,00***	***130 000,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)		***130 000,00***	***130 000,00***
13911	*Etat et établissements nationaux*		*130 000,00*	*130 000,00*
041	***Opérations patrimoniales (10)***		***0,00***	***0,00***
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			***130 000,00***	***130 000,00***
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		**307 612,20**	**644 021,80**	**644 021,80**

\+

RESTES A REALISER 2016 (11)	**5 978,20**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**650 000,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

III - VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES — B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	BP 2016 + DM (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		187 849,10	187 849,10
1311	Etat et établissements nationaux		187 849,10	187 849,10
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement		187 849,10	187 849,10
10	Dotations, fonds divers et réserves		8 700,00	8 700,00
10222	F.C.T.V.A.		8 700,00	8 700,00
	Total des recettes financières		8 700,00	8 700,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES		196 549,10	196 549,10
021	*Virement de la section de fonctionnement*		*0,00*	*0,00*
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)*	*96 887,34*	*99 198,38*	*99 198,38*
2802	*Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cad*	*88 746,93*	*85 948,45*	*85 948,45*
28031	*Amortissements des frais d'études*		*30,00*	*30,00*
28051	*Concessions et droits similaires*		*2 944,32*	*2 944,32*
28182	*Matériel de transport*		*2 925,00*	*2 925,00*
28183	*Matériel de bureau et matériel informatique*	*2 625,00*	*6 616,86*	*6 616,86*
28184	*Mobilier*	*5 515,41*	*733,75*	*733,75*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	*96 887,34*	*99 198,38*	*99 198,38*
041	*Opérations patrimoniales (9)*		*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	*96 887,34*	*99 198,38*	*99 198,38*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	96 887,34	295 747,48	295 747,48

\+

RESTES A REALISER 2016 (10)	0,00

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	354 252,52

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	650 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

III - VOTE DU BUDGET — III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT — B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Pôle Métropolitain Caen normandie Métropole - 14 - S.M.C.M. M14	BP 2017

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains,	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles												
Equipements municipaux (2)		30 000								484 021,80		
Equip. non municipaux (c/204) (3)												
Opérations financières												
Dépenses d'ordre												
Total dépenses de l'exercice		30 000								484 021,80		
RAR N-1 et reports		5978										
Total cumulé dépenses d'investissement		35 978								484 021,80		
RECETTES												
Total recettes de l'exercice		8700								187869,10		
RAR N-1 et reports												
Total cumulé recettes d'investissement		8700								187869,10		
FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	1690 906,12											
RAR N-1 et reports	84316,92											
Total cumulé dépenses de fonctionnement	1 775 223,04											
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	1 050 000											
RAR N-1 et reports	725 223,04											
Total cumulé recettes de fonctionnement	1 775 223,04											

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique).Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403384-20170331-DE_14_2017-DE

Pôle Métropolitain Caen normandie Métropole - 14 - S.M.C.M. M14	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environement	9 Action économique	TOTAL

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)

IV

A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)		Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
					Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519	Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

Pôle Métropolitain Caen normandie Métropole - 14 - S.M.C.M. M14	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse-ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua-riel					
Total général														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
Total général												

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.
(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

IV

A2.4

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

IV

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	**Emprunt couvert**			**Instrument de couverture**									
												Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

IV

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 5 000,00€			01/01/2012
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	**Catégories de biens amortis**	**Durée (en années)**	
Linéaire	2182 Matériel de transport	5	05/07/2001
Linéaire	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	3	05/07/2001
Linéaire	2184 Mobilier	10	05/07/2001
Linéaire	202 Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadast	2	20/04/2011
Linéaire	2031 Frais d'études	2	20/04/2011
Linéaire	2032 Frais de recherche et de développement	3	20/04/2011
Linéaire	2033 Frais d'insertion	1	20/04/2011
Linéaire	20441 Organismes publics - Subventions d'équipement en nature	5	20/04/2011
Linéaire	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	2	20/04/2011
Linéaire	2135 Inst. générales, agencem, aménagem des constructions	15	20/04/2011
Linéaire	21568 Autre matériel et outillage d'incendie & de défense civile	10	20/04/2011
Linéaire	2188 Autres immobilisations corporelles	5	20/04/2011

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitu-tion de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1)Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée
(2)Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès....;provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017_DE

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions» qui font l'objet d'un étalement.

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		130 000,00	I	130 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		130 000,00		130 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*130 000,00*		*130 000,00*
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)		TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	130 000,00	5 978,20	D001	0,00	135 978,20

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

IV

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles		Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		107 898,38	III	107 898,38
Ressources propres externes de l'année (a)		**8 700,00**		**8 700,00**
10222	Dotations, fonds divers et réserves	8 700,00		8 700,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		**99 198,38**		**99 198,38**
2802	*Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre*	*85 948,45*		*85 948,45*
28031	*Amortissements des frais d'études*	*30,00*		*30,00*
28051	*Concessions et droits similaires*	*2 944,32*		*2 944,32*
28182	*Matériel de transport*	*2 925,00*		*2 925,00*
28183	*Matériel de bureau et matériel informatique*	*6 616,86*		*6 616,86*
28184	*Mobilier*	*733,75*		*733,75*
024	Produits de cessions	0,00		0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**107 898,38**	**0,00**	**354 252,52**	**0,00**	**462 150,90**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**135 978,20**
Ressources propres disponibles	IV	**462 150,90**
Solde	V = IV - II (6)	**+ 326 172,70**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

	DEPENSES (1)			RECETTES (1)	
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
				Recettes issues de la TEOM	
				Dotations et participations reçues	
				Autres recettes de fonctionnement éventuelles	
	Total des dépenses réelles	0,00		Total des recettes réelles	0,00
	Total des dépenses d'ordre	*0,00*		*Total des recettes d'ordre*	*0,00*
	TOTAL GENERAL	0,00		TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

	DEPENSES (1)			RECETTES (1)	
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimiléés			**Souscription d'emprunts et dettes assimilées**	
	Acquisitions d'immobilisations			**Dotations et subventions reçues**	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			**Autres recettes éventuelles**	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles			**Total des recettes réelles**	
	Total des dépenses d'ordre			***Total des recettes d'ordre***	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			**TOTAL GENERAL DES RECETTES**	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

Pôle Métropolitain Caen normandie Métropole - 14 - S.M.C.M. M14	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	A9

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :		Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
Dépenses nettes (a-c)				
RECETTES (b)				
Recettes nettes (b-d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(7) Indiquer le chapitre

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

IV

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	**920 000,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II	**0,00%**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.
(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017_DE

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Pôle Métropolitain Caen normandie Métropole - 14 - S.M.C.M. M14	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017_01-DE

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

IV

B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodi-cité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :
- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne «Dette en capital 01/01/N» correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)

IV

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
6281	201706	ADHESION ANPP 2017	ANPP	Associations	600,00
6281	201705	ADHESION CAUE	CAUE	Associations	770,00
6281	201704	FEDERATION NATIONALE DES SCOT	FEDERATION NATIONALE DES SCoT	Entreprises	3 400,00
6281	201707	ADHESION IRD2	Ird2	Associations	150,00
6281	201702	OLONN DONNEES SUR L'IMMOBILIER	OLONN	Associations	6 400,00
6281	201703	ADHESION 2017 TERRES EN VILLE	TERRES EN VILLE	Associations	3 000,00
6574	201701	Programme partenarial Agence d'urbanisme	AGENCE D ETUDES D URBANISME	Associations	0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.2

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :	0,00		
TOTAL Recettes		TOTAL Dépenses	
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :			

Pôle Métropolitain Caen normandie Métropole - 14 - S.M.C.M. M14	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017	C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		12	1	13	4	6	10
Administrateur	A	1	0	1	0	0	0
Chargé de mission politiques contractuelles - attaché	A	1	0	1	1	0	1
Chargé de mission programmes européens - attaché	A	1	0	1	0	1	1
Chargé de mission réseau - attaché	A	1	0	1	0	1	1
Chargé de mission urbanisme - attaché	A	1	0	1	1	0	1
Chargée de mission LEADER - rédacteur	A	1	0	1	0	1	1
Chargée de mission politiques contractuelles - attaché	A	1	0	1	0	1	1
DGS	A	1	0	1	0	1	1
Responsable administratif et financier	A	0	1	1	0	0	0
Chargée de mission LEADER - attaché	B	1	0	1	0	1	1
Rédacteur	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint Administratif (gestion des assemblées)	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif (gestion finances et RH)	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		2	0	2	0	1	1
Chargée de mission Environnement - ingénieur/ou attaché	A	1	0	1	0	1	1
Technicien Supérieur	B	1	0	1	0	0	0
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		14	1	15	4	7	11

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
(2) Catégories : A, B ou C.
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).
(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

" Les corrections sont manuscrites en raison d'un dysfonctionnement du logiciel ".

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

Pôle Métropolitain Caen normandie Métropole - 14 - S.M.C.M. M14	BP 2017

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2017	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
Chargé de mission programmes européens - attaché	A	ADM	709/588	0,00	Art 3-3,2°	CDD
Chargé de mission réseau - attaché	A	ADM	542/461	0,00	Art 3-3,2°	CDD
Chargée de mission LEADER - rédacteur	A	ADM	379/349	0,00	Art 3-3,2°	CDD
Chargée de mission politiques contractuelles - attaché	A	ADM	466/408	0,00	transfert	CDI
DGS	A	ADM	HA-3/967	0,00	ART 47	CDD
Chargée de mission Environnement - ingénieur	A	TECH	458/401	0,00	Art 3-3,2°	CDD
Chargée de mission LEADER - attaché	B	ADM	497/428	0,00	transfert	CDI
Agent occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
Chargée de mission assistance réseau - rédacteur	B	ADM	361/335	0,00	besoin temp.	Autres
Gestionnaire LEADER - rédacteur	B	ADM	348/326	0,00	besoin temp.	Autres
TOTAL GENERAL				**0,00**		

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017

IV

C1

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017_DE

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à secrétariat du pôle métropolitain, 19 avenue Pierre Mendès 14000
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme 01/01/2015	AGENCE D ETUDES D URBANISME	Association AGENCE D ETUDES D URBANISME	Association	230 000,00
Autres				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017_DE

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)	C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.
Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).
Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :
- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.
Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DE014_2017-DE

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

IV - ANNEXES — IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES — D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Président,
A Caen, le 31/03/2017
Le Président,

Nombre de membres en exercice :	128
Nombre de membres présents :	74
Nombre de suffrages exprimés :	96
VOTES : Pour :	96
Contre :	0
Abstention :	0

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.

A Caen, le 31/03/2017

Date de convocation : 24/03/2017

Les membres du Comité syndical,

- voir annexe -
BP signatures.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

Caen, le .....

PÔLE MÉTROPOLITAIN CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

ANNEXE BP 2017 - signatures

Collectivité	Délégués titulaires	Emargement	Délégués suppléants	Emargement
C.U. d'Alençon	DARCISSAC Emmanuel		LAUNAY Denis	
	LURCON Gérard		LAUNAY Sylvain	
	PUEYO Joaquim		LORIQUER Fabien	
	ROIMIER Christine		ROBERT Bertrand	
	AUBERT Catherine		AUXEPAULES Didier	
	BAIL Romain		BAURY Jacqueline	
	BELLOMO Salvatore		BERNARD Patrick	
	BERKOVICZ Grégory		BONNAIRE Gérard	
	BRUNEAU Joël		BRAEM Laurent	
	BUHOT Cyril		CHARRON Didier	
	BURGAT Hélène	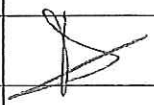	COUTARD André	
	CAVELLEC Loïc		DE SLOOVERE Françoise	
	COLBERT Patrice	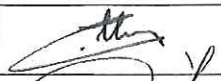	DEBON Gilbert	
	DAIREAUX Jean	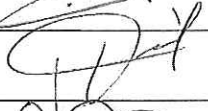	DESTRES Michel	
	DE LA PROVOTE Sonia	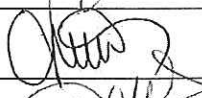	ESNOUF Pascal	
	DELBRUEL Christian	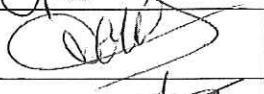	GAINCHE Bruno-Marie	
	FARCY Annick	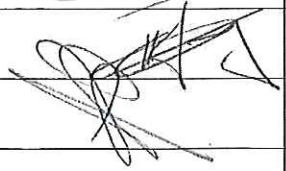	GEORGE Bertin	
	FRANCOIS Sébastien		GIRARD Christian	
	GOUTTE Dominique		GUEROULT Eric	
	GUERIN Daniel	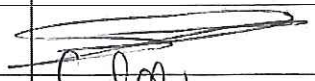	GUILLEMIN Jean-Marie	
	GUILLOT Edith	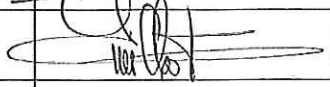	JAMES Régine	
	HAY Xavier		JEAN Roger	
	HITIER Bruno		KOPEC Wilfried	
	JEANNE Joël		LE ROLLAND Philippe	

Mis à jour le 31/03/2017

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

Collectivité	Délégués titulaires	Emargement	Délégués suppléants	Emargement
C.U. "Caen la mer "	JOUIN Pascal		LEBREUILLY Stéphan	
	JOYAU Nicolas		LEFORESTIER Laurent	
	LAFONT Michel		LELAIZANT Bernard	
	LAURENT Franck		LEMARCHAND Christophe	
	LECAPLAIN Patrick		LESELLIER Patrick	
	LECERF Marc		LETELLIER Francis	
	LECHARTIER Micheline		LOYANT Jean-Marie	
	LEPOITEVIN Sylviane		MATA Laurent	
	MARIE Jean-Louis		MATHIEU Christian	
	MICHEL Robert		MONTREUIL Joël	
	PATARD-LEGENDRE Michel		PATORNI Magali	
	PHILIPPE Jean-Marc		RODON Daniel	
	PICARD Raymond		SIX-BOUVIER Eva	
	PIELOT Christian		VERGER Michel	
	PIQUET Bruno			
	POTTIER Marc			
	POULLIAS Lionel			
	REGEARD Dominique			
	RENOUF Thierry			
	REYNAUD Marc			
	SAINT Thierry			
	SCHMIT Pierre			
	SERARD Pascal			
	SUZANNE Joël			
	THOMAS Rodolphe			
	TOSTAIN Jean-Pierre			
	TRAVERT Josette			

Mis à jour le 31/03/2017

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

Collectivité	Délégués titulaires	Emargement	Délégués suppléants	Emargement
	TURBATTE Béatrice			
	VINCENT Martine			
	VINOT-BATTISTONI Dominique			
	VIRLOUVET Jacques			
	WILLAUME Ludwig			

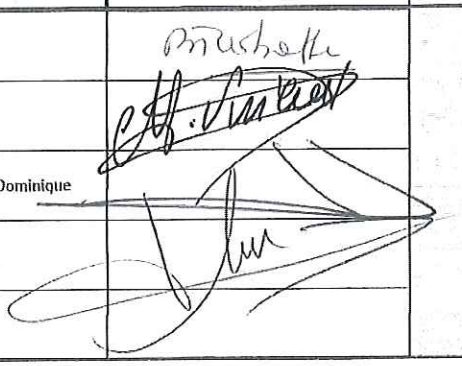

Mis à jour le 31/03/2017

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

Collectivité	Délégués titulaires	Emargement	Délégués suppléants	Emargement
C.A. Flers-Agglo	GOASDOUE Yves		COLLADO José	
	DUMAINE Michel		DALMONT Jacques	
	LESELLIER Patrick		VERRIER Philippe	
C.A. Mont St Michel - Normandie	GOUPIL Erick		BICHON Vincent	
	HUET Guénhaël		DEWITTE Henri-Jacques	
	NICOLAS David		ESNOUF Franck	
C.A. Saint-Lô Agglo	BRIERE François		DUBOIS Patrick	
	COUSIN Anne-Marie		LEGENDRE Hervé	
	QUINQUENEL Gilles		LEMAZURIER Fabrice	
	RICHARD Michel		PAING Géraldine	
	VIRLOUVET Jérôme		SAUCET Catherine	
Blangy Pont-l'Evêque Intercom	COTHIER Florence		HUET Eric	
	DESHAYES Yves		LOUVET Daniel	
Intercom de la Vire au Noireau	ALLIZARD Pascal		DESMOTTES Nicole	
	ANDREU-SABATER Marc		LAHAYE Samuel	
	BIHEL Annie		MALOISEL Gilles	
	FELS Etienne		MORICE Micheline	
	LERCH Lionel			
C.D.C. "Bayeux Intercom"	GOMONT Patrick		DEMOULINS Benoît	
	LEPOULTIER Mélanie		HAMON Jean-Luc	
C.D.C. Baie du Cotentin	CATHERINE Philippe		MAILLARD Jacky	
	LHONNEUR Jean-Pierre		QUETIER Jean	
C.D.C. Cingal - Suisse Normande	BAR Michel		BESNARD François	
	BRETEAU Jean-Claude		COLLIN Jacques	
	CHANDELIER Paul		CROTEAU Régis	
	GOUBERT Nicole		FURON Jean-Marc	
	LADAN Serge		LANGEOIS Serge	

Mis à jour le 31/03/2017

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

Collectivité	Délégués titulaires	Emargement	Délégués suppléants	Emargement
	LEBLANC Bernard		LEBOULANGER Christine	
	TENCE Roger		VANRYCKEGHEM Jean	

Mis à jour le 31/03/2017

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

Collectivité	Délégués titulaires	Emargement	Délégués suppléants	Emargement
C.D.C. "Cœur de Nacre"	GUILLOUARD Jean-Luc		CHANU Philippe	
	GUINGOUAIN Jean-Luc		DUBOIS Patrick	
	JOUY Franck		GAUQUELIN Yves	
	LEFORT Thierry		LEPORTIER Denis	
	LERMINE Patrick		LEROYER Franck	
	POUILLE Frédéric		NICAISE Francis	
	VASSE Christine		PAUMIER Pierre	
C.D.C. Coutances Mer et Bocage	COULON Gérard		BIDOT Jacky	
	COUSIN Jean-Manuel		LAURENT David	
C.D.C. Domfront Tinchebray Interco	NURY Jérôme		GUILMIN Maxime	
C.D.C. Granville Terre & Mer	BAUDRY Dominique		BLANCHET Pierre-Jean	
	LAUNAY Jean-Paul		GRANDET Florence	
	SEVIN Jean-Marie		ROUSSEAU Claire	
C.D.C. Normandie Cabourg Pays d'Auge	PAZ Olivier			
	MOURARET Pierre			
C.D.C. "Pays de Falaise"	DEWAELE-CANOUEL Clara		GASNIER Jean-Marie	
	LETEURTRE Claude		GOUPIL Jean-Pierre	
	MACE Eric		GUIBOUT Maryvonne	
	MESNIL Jean-Philippe		HOFLACK Christine	
	POURNY Pascal		KEPA Gérard	
C.D.C. Pays de Honfleur-Beuzeville	BAILLEUL Michel		DEPUIS Albert	
	FLEURY Catherine		LEPROU Philippe	
C.D.C. Vallée de l'Orne et de l'Odon	ENAULT Bernard		BANNIER Michel	
	GIRARD Henri		BLIN Daniel	
	GUILLEUX Rémi		DUMESNIL Gilles	
	LOUVARD Henri		DUVAL Gilbert	
	PAGNY Laurent		MALAQUIN Jean-Louis	

Mis à jour le 31/03/2017

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

Collectivité	Délégués titulaires	Emargement	Délégués suppléants	Emargement
	PERSIELA Martine PIERSIELA		POSTEL André	
	PICARD Hubert		ROSE Dominique	
C.D.C. "Val es Dunes"	BAUGAS Ann		ARRUEGO Coralie	
	DELIVET Dominique		COMBE Michel	
	GARNIER Monique		DE GIBON Sophie	
	ISABEL Marie-Françoise		MEZERAY Emmanuel	
	MARTIN Patrice		PARIS Monique	
	PICHON Xavier		PESQUEREL Philippe	
C.D.C. Villedieu Intercom	MACE Daniel		VAVASSEUR Jean-Pierre	
	VARIN Charly		ZALINSKI Dominique	
Conseil Départemental de la Manche	COQUELIN Jacques		FAGNEN Sébastien	
	LEFEVRE Marc		MORIN Jean	
Conseil Départemental du Calvados	COURSEAUX Hubert		CASINI Antoine	
	JEANNENEZ Patrick		JACQ Sylvie	
Conseil Départemental de l'Orne	LAMBERT Alain		DE BALORRE Christophe	
	VAN-HOORNE Philippe		SENAUX Philippe	

Mis à jour le 31/03/2017

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

SOMMAIRE

I.Informations générales
p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.3 B - Modalités de vote du budget

II.Présentation générale du budget
p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III.Vote du budget
p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.15 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – AUTRES ANNEXES	Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan		
p.16 A1 - Presentation croisée par fonction	X	
p.18 A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement	X	
p.20 A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement	X	
p.22 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.23 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.25 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.26 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.27 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.29 A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.30 A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.31 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.32 A4 - Etat des provisions	X	
p.33 A5 - Etalement des provisions	X	
p.34 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.35 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.36 A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	X	
p.37 A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement	X	
p.38 A8 - Etat des charges transférées	X	
p.39 A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
B - Engagements hors bilan		
p.40 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.41 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.42 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.43 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.44 B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.45 B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.46 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
p.47 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.48 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.49 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
C - Autres éléments d'informations		
p.50 C1 - Etat du personnel	X	
p.53 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.54 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.55 C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.56 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.57 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures		
p.58 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.59 D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice , ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas , cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

p. 60 - Etat des restes à réaliser annexé

fonction : KHR

Syndicat Mixte Caen normandie Métropole
19 Avenue Pierre Mendès France
14050 Caen

Etat des dépenses engagées non mandatées

S.M.C.M. M14 - 2016

26/01/2017 - 18:47:57

Compte			Reste à réaliser
Engagement : 23 - Infrarouge - thermographie	Tiers :	INFRAROUGE CARMIN	59880.00 €
611			59880.00 €
Engagement : 6 - CGCB - MAPA conseil juridique	Tiers :	CGCB et associés	24436.92 €
617			16826.12 €
617			7610.80 €

Le présent état est arrêté à la somme de : 84316.92 €

L'ordonnateur :
Le Président,
Sonia De la Rochette

PÔLE MÉTROPOLITAIN CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE

Page 60

Syndicat Mixte Caen normandie Métropole
19 Avenue Pierre Mendès France
14050 Caen

Etat des dépenses engagées non mandatées

S.M.C.M. M14 - 2016

26/01/2017 - 17:52:36

N° engagement	Désignation	Tiers	Opération pour vote	Reste à réaliser	N° engagement N+1
Compte : 202 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre				**549.19 €**	
28	Médialex annonce SCOT	MEDIALEX		549.19 €	28
Compte : 2051 - Concessions et droits similaires				**2861.21 €**	
27	UGAP licence cloud	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS		2861.21 €	27
Compte : 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique				**2567.80 €**	
29	UGAP - matériel informatique	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS		632.49 €	29
26	commande matériel informatique	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS		1935.31 €	1

Le présent état est arrêté à la somme de : **5978.20 €**

L'ordonnateur :

Le Président,
Sonia De la Provôté

PÔLE MÉTROPOLITAIN CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le
ID : 014-251403184-20170331-DCS14_2017-DE